

Spécial « ONE AXA IT »

Après la présentation aux instances fin mai du modèle opérationnel cible de : « **One AXA IT** », les directions d'AXA Group Solutions et d'AXA Tech sont revenus devant les élus début juin pour les informer du « projet de simplification de l'organigramme juridique des entités ATS et AGS ».

La Direction veut « prendre le temps nécessaire » avec les IRP

Qu'il s'agisse du Comité d'entreprise chez AXA Tech ou de la Délégation Unique du personnel au sein d'AXA GS, ces instances auront à s'exprimer sur différents points, conformément au principe (et au code du travail) qui veut que « les décisions de l'employeur soient précédées de la consultation du comité d'entreprise ».

Pour cela, la Direction propose d'échanger « en temps réel » avec les représentants du personnel via **une consultation des IRP* en 3 phases**.

Un choix que nous ne partageons pas forcément et sur lequel nous reviendrons en fin de tract...

** Instances Représentatives du Personnel*

1^{ère} phase : la simplification de l'organigramme juridique

- Fusion-absorption, à effectif constant, de la SAS AGS par la SAS ATS et transfert du personnel de la SAS AGS vers la SAS ATS
- Transfert du personnel et de l'activité du GIE AGS vers le GIE ATS

La fusion-absorption devrait être effective au plus tard le 31 décembre 2017 et n'aura aucun impact sur l'organisation des activités actuelles d'AXA GS et d'AXA Tech.

Conséquences sociales :

- Aucune pour les salariés d'AXA Tech
- Transfert des contrats de travail en cours (ou suspendus, ex : maladie longue durée, congés parentaux) des salariés d'AXA GS (SAS et GIE) vers AXA Tech (SAS et GIE).

Les salariés d'AXA GS devraient être informés par courrier début 2018 du transfert de leur contrat de travail à compter du 31 décembre 2017 (maintien de la rémunération contractuelle, de la qualification, de l'ancienneté, des droits à congés acquis...)

Consultation envisagée des IRP : au plus tard, en septembre 2017.

2^{ème} phase : la réorganisation opérationnelle

- Réorganisation des activités et mise en place d'une nouvelle organisation cible au sein d'ATS
- Transfert de certaines activités d'AGS ou d'AXA Tech vers les entités locales (par exemple DSI d'AXA France)

La nouvelle organisation cible des activités devrait être mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Consultation envisagée des IRP : fin 2017

3^{ème} phase : L'harmonisation des statuts sociaux d'AGS et d'ATS

Le projet de fusion-absorption d'AGS par AXA Tech entraînant une remise en cause du statut collectif des salariés d'AGS (accords d'entreprise notamment...), de nouvelles négociations devront s'ouvrir au sein d'AXA Tech afin d'harmoniser les différents statuts via des accords de substitution.

Que ces négociations aboutissent ou non, les dispositions dont bénéficiaient les salariés d'AGS seront provisoirement maintenues (**sauf si dispositions plus favorables au sein d'AXA Tech dont pourront bénéficier les salariés venant d'AGS**) et cesseront de s'appliquer, en principe, au bout de 15 mois (date estimée : 30 mars 2019).

Les salariés d'AGS transférés chez AXA Tech continueront de bénéficier (comme les salariés d'ATS) des conventions collectives nationales de branche des Sociétés d'Assurances et des Cadres de Direction des Sociétés d'Assurances.

Consultation envisagée des IRP : entre janvier et mars 2018

L'UDPA-UNSA souhaite pouvoir anticiper

Pour l'UDPA-UNSA, le principal défaut du processus de consultation proposé par les Directions d'AGS et d'AXA Tech tient au découpage du projet qui ne permet pas d'en saisir précisément tous les impacts, notamment pour les personnels.










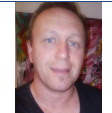
Il aurait été préférable selon nous, à l'instar du projet de fusion-absorption d'AXA Global life par AXA Global P&C et des informations transmises aux IRP, de **lier dès maintenant les évolutions organisationnelles aux évolutions juridiques et cela afin d'avoir de la visibilité sur les activités futures et les personnels chargés de les assurer.**

C'est en ces termes que vos élus UDPA-UNSA se sont prononcés début juin dans leurs instances respectives car cela permettrait selon nous d'anticiper et de répondre aux éventuels impacts sur l'emploi, notamment là où certains « doublons » sont à craindre (sur les fonctions transverses/support par exemple).

Si, comme l'ont indiqué nos employeurs, l'un des moteurs du projet de simplification de l'organigramme juridique ATS/AGS est la réalisation d'économies de structure (diminution des coûts de fonctionnement notamment) alors, il faut nous en dire plus..., rapidement...

Vos représentants UDPA-UNSA sont à votre disposition pour répondre à vos questions et recueillir vos doutes et interrogations. Nous nous engageons à être vos porte-paroles et questionner la direction tout au long du processus de consultation.

Vos élus et correspondants UDPA-UNSA sur AXA Tech et AXA AGS :

 	François TIXIER francois.tixier@axa-groupsolutions.com		Franck GRANDMAISON franck.grandmaison@axa-tech.com	
	Sylvie LE MEUR sylvie.lemeur@axa-tech.com		Christophe DELCROIX christophe.delcroix@axa-tech.com	
	Olivier ALTAZIN olivier.altazin@axa-tech.com		John LOOCK john.loock@axa-tech.com	
	Christophe PAJADON christophe.pajadon@axa-tech.com		Jean-Pierre VASSARD jeanpierre.vassard@axa-tech.com	
	Andreja NOVAKOVIC andreja.novakovic@axa-tech.com	